

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-17/B-00442
Propriétaire(s) : Eleanor Martha Devonport
Emplacement : 1518, (1516), avenue Apeldoorn
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : partie du lot 62, plan enr. 455
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 10,76 mètres sur l'avenue Apeldoorn, une profondeur de 49,0 mètres et une superficie de 998 mètres carrés. La parcelle sera occupée par une maison isolée proposée qui sera située au 1516, avenue Apeldoorn.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 dudit plan. Il aura une façade de 20,66 mètres sur l'avenue Apeldoorn, une profondeur de 49,0 mètres et une superficie de 1 009 mètres carrés. La parcelle sera occupée par la maison isolée existante située au 1518, avenue Apeldoorn.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.